

Aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACCRE)

Liste des pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande

Dans tous les cas :

- la copie du formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE faisant apparaître la date de réception ;
- le feuillet spécifique de demande d'aide qui vaut attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de l'aide depuis 3 ans, signé par le demandeur ;

Si vous êtes en société :

- société de personnes (SARL, SNC) : une photocopie des statuts signés comprenant la répartition des parts sociales ;
- société de capitaux (SA, SAS) : une photocopie des statuts signés avec copie de la liste des souscripteurs ;
- une photocopie du livret de famille ou tout justificatif de liens de parenté lorsque le contrôle effectif du capital de la société est exercé, par le demandeur de l'aide, avec sa famille.

Demandeur d'emploi indemnisé ou indemnisable

- une photocopie de la notification d'ouverture de droits à une allocation chômage ou du titre du dernier paiement ; une photocopie de la lettre des Assedic pour l'allocation de retour à l'emploi ;
- en cas de convention de reclassement personnalisée : une photocopie du bulletin d'acceptation du bénéficiaire de la convention, de la lettre de licenciement et des bulletins de salaire des 4 derniers mois ;
- en cas de rupture de travail conventionnelle : une photocopie de l'acte de rupture de travail conventionnelle signé par l'employeur et l'employé avec l'accusé de réception délivré par la DDTEFP, et une photocopie des bulletins de salaire des 4 derniers mois ;
- pour la personne indemnisable : une photocopie de la lettre de licenciement et des bulletins de salaire des 4 derniers mois.

Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à l'ANPE 6 mois au cours des 18 derniers mois

- Historique de la situation du demandeur d'emploi sur 18 mois délivré par l'ANPE comprenant, le cas échéant, les périodes de stages de formation ou attestation d'inscription à l'ANPE au moment du dépôt de la demande.

Revenu de Solidarité Active (RSA, en remplacement du RMI et de l'API) Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) Allocation Temporaire d'Attente (ATA)

Revenu de Solidarité Active :

- une photocopie de l'attestation justifiant la qualité de bénéficiaire du RSA, établi par la CAF ou du dernier titre de paiement.
- lorsque la demande d'ACCRE est formulée par le conjoint ou concubin du bénéficiaire du RSA, une photocopie du livret de famille ou un certificat de concubinage.

Allocation de Solidarité Spécifique :

- une photocopie de la notification d'ouverture de droit à l'ASS par les ASSEDIC ou du dernier titre de paiement.

Allocation Temporaire d'Attente :

- une photocopie de la notification d'ouverture de droit à l'ATA (ex allocation d'insertion) ou du dernier titre de paiement.

Jeunes de 18 à 25 ans révolus, remplissant les conditions pour bénéficier du contrat emploi - jeune

- une photocopie de la carte d'identité.

Jeune bénéficiant du contrat emploi - jeune dont le contrat est rompu avant le terme

- une photocopie du contrat emploi-jeune et une photocopie de toute pièce attestant de sa rupture.

Personne de moins de 30 ans non indemnisée, bénéficiant du contrat emploi - jeune ou reconnue handicapée

- copie de la carte d'identité ;
- pour la personne âgée de 26 ans à moins de 30 ans, lorsqu'elle n'est pas indemnisée : attestation sur l'honneur de non indemnisation par le régime d'assurance chômage ou lorsque son contrat emploi – jeune est rompu avant son terme, une photocopie du contrat de travail et toute pièce attestant sa rupture ;
- pour les personnes handicapées de moins de 30 ans : une photocopie de l'attestation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (COTOREP). La COTOREP devient « la maison du Rhône ».

Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire qui reprend l'activité de l'entreprise

- une photocopie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou à défaut, selon les cas, une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire désigné dans la procédure.

Personne physique créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS)

- une photocopie de l'attestation de la mairie.

Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (CLCA)

- une photocopie de la notification d'ouverture du droit un bénéfice du CLCA ou du titre du dernier paiement établi par la CAF.

Vous pouvez effectuer votre demande d'ACCRE directement sur www.cfenet.cci.fr ou télécharger le formulaire sur le site de la CCI de LYON www.cci.lyon.fr